



République Française

Arrêté n° 2352-2023 / SDIS57 / RH du / 5 JAN. 2024
portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la décision n° CA/PRH/2020-35 du 9 juillet 2020 relative aux lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;

Vu le tableau des effectifs du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

Rang	Nom	Prénom	Promouvable le
1	CEOLATO	Thomas	01/01/2024
2	HANSEN	Thomas	01/01/2024
3	KUBLER	Geoffrey	01/01/2024
4	BONICHO	Damien	01/09/2024
5	SCHALLER	Michel	01/09/2024
6	LOTITO	Guillaume	09/09/2024
7	REEB	Amélie	09/09/2024
8	CHONT	Quentin	09/09/2024
9	KASTNER	Sébastien	09/09/2024
10	MANG	Michaël	09/09/2024
11	MINCK	Julien	09/09/2024
12	FRANCIOSINI	Cédric	09/09/2024
13	CLAUSS	Yannick	09/09/2024
14	FOSSE	Tristan	09/09/2024
15	GRAVETOT	Thorgal	09/09/2024
16	SPAGNOLO	Christian	09/09/2024
17	MENE	Allan	09/09/2024
18	KREBS	Pierre	09/09/2024
19	SPECHT	Emmanuel	09/09/2024

20	RAPIAU	Lionel	09/09/2024
21	FRIEDERICH	Romain	09/09/2024
22	MATHIS	Paul	09/09/2024
23	DELANZY	Thomas	09/09/2024
24	REGNIER MAITRE	Antoine	09/09/2024
25	BOULOGNE	Loic	09/09/2024
26	DELUS	Jordan	09/09/2024
27	ROBICHON	Régis	09/09/2024
28	PHILIPPE	Julien	09/09/2024
29	GODEFROY	Clément	09/09/2024
30	LEXA	Jérémy	09/09/2024
31	MEREL	Emeric	09/09/2024
32	ODINOT	Vincent	09/09/2024
33	LAMBERT	Eric	09/09/2024
34	BUISSON	Sébastien	09/09/2024
35	LE DEAULT	Kévin	09/09/2024
36	ALEXIS	Matthieu	09/09/2024
37	FOURCAULT	Julien	09/09/2024
38	LARUE	Valentin	09/09/2024
39	LOCATELLI	Pierre	09/09/2024
40	VINNIS	Olivier	09/09/2024
41	GENOCHIO	Steven	09/09/2024
42	BUR	Camille	09/09/2024

Article 2 : Le président du conseil d'administration certifie le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux en annulation devant le tribunal administratif de Strasbourg(*) dans le délai de deux mois à compter de la date du présent acte.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation
le Contrôleur Général François VALLIER